



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des enseignants aux outils numériques

Question écrite n° 15219

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la formation des enseignants aux outils numériques. Le numérique est un formidable outil pour l'enseignement en primaire ou en secondaire. Mais, il lui indique, qu'à ce jour, il n'est pas nécessairement maîtrisé par l'ensemble du corps enseignant et notamment par les plus anciens. Par conséquent, il lui demande quels moyens sont envisagés par le Gouvernement afin de mieux former les enseignants déjà en place aux outils numériques.

Texte de la réponse

Enjeu majeur de la transformation numérique de notre système éducatif, la formation des professeurs fait l'objet d'un renforcement à tous les niveaux. L'acquisition d'une culture numérique et son intégration dans l'exercice professionnel des métiers du professorat et de l'éducation sont prises en compte, tant dans les textes qui fondent l'organisation actuelle de la formation initiale que dans sa mise en œuvre dans les INSPE (institut supérieur du professorat et de l'éducation), ainsi que dans les dispositifs de formation continue. La formation initiale aux métiers du professorat et de l'éducation s'appuie en effet sur un référentiel défini en 2013 [1]. Ce référentiel précise, parmi les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : « Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier : - tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs ; - aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative ; - participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet ; - utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former ». La note du 30 avril 2015 sur la mise en œuvre du tronc commun de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation précise : « Il est nécessaire d'intégrer le numérique à la fois comme outil permettant des approches nouvelles de formation (autoformation, vidéo-formation, analyses d'expériences, travail en réseau, co-formation par les pairs) mais aussi par ses implications dans les gestes professionnels, par les nouvelles approches pédagogiques qu'il permet (classe inversée, classe collaborative, fablab) ». Le dernier arrêté de cadrage de 2019 des masters MEEF (métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) affirme à nouveau la place de compétences numériques [2] : « Art. 9. La formation prend en compte les outils numériques et leurs contextes d'usage. Les étudiants et les enseignants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques. La formation intègre leur mise en œuvre et assure l'acquisition des compétences figurant dans le cadre de référence des compétences numériques. Leur maîtrise de ces compétences est attestée par une certification. » En pratique, les INSPE assurent aujourd'hui une formation au numérique dans les masters MEEF qu'elles portent. Les modalités varient mais il s'agit en général de : - développer la culture numérique des étudiants en lien avec la recherche ; - maîtriser les utilisations numériques en classe, maîtriser les outils, les services, les ressources, les applications pour former et suivre les élèves avec le numérique ; - se former par le numérique via une plateforme de formation. Les compétences numériques des professeurs figurent parmi les grandes orientations de la politique numérique [3] du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) : « Accompagner et renforcer le développement professionnel des professeurs », qui fondent l'action

dans le domaine de la formation continue. Afin d'accompagner le déploiement en lycée, une formation sanctionnée par un diplôme interuniversitaire (DIU) « Enseigner l'informatique au lycée », destinée aux professeurs en exercice volontaires, a été mise en place à compter de février 2019. Cette formation hybride (distancielle et présente), concerne plus de 2 000 professeurs formés dans 19 universités. Dans le prolongement de cette action, un nouveau CAPES « Numérique et sciences informatiques » a été créé en 2019, avec une première session en 2020. Plus largement, sur le plan transdisciplinaire, le numérique et l'informatique sont significativement renforcés dans le dispositif global de formation des professeurs. Le schéma directeur de la formation continue des personnels fixe des objectifs précis de renforcement des volets numérique et informatique des plans de formation nationaux et académiques, à tous les degrés d'enseignement. La plateforme de formation à distance M@gistère, qui forme d'ores et déjà 300 000 professeurs par an, est également fortement mobilisée. Enfin, la plateforme PIX fait actuellement l'objet d'une adaptation spécifique aux personnels enseignants visant à certifier leurs compétences numériques, dans le cadre de leur formation initiale ou en cours de carrière. Depuis avril 2020, Réseau Canopé met à disposition de la communauté éducative une offre de formations renforcée à partir de conférences d'experts, de modules d'accompagnement et de formation à distance (webinaires, tutoriels, podcasts, etc.) et d'articles, accessibles à partir de l'espace CanoTech. La formation continue est principalement déployée dans les académies, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation. Sous l'autorité des recteurs, les DAN (délégués au numérique éducatif) sont chargés de proposer des actions de formation au et par le numérique, en relation avec les responsables de formation et les corps d'inspection. Ces formations abordent des thématiques variées : il s'agit en effet de formations numériques disciplinaires (pour le second degré), de formations liées à des priorités nationales (nouveaux programmes par exemple), de formations aux usages pédagogiques de l'ENT (environnement numérique de travail), de formations liées aux appels à projet impulsés par le MENJS ou aux politiques d'équipement des collectivités territoriales, de formations liées aux usages des ressources numériques lancées par le MENJS ou les opérateurs (par exemple les banques de ressources numériques éducatives, D'COL pour l'accompagnement, English for schools, Deutsch für Schulen, Eduthèque...), de formation au codage et à la programmation (de l'école au lycée), de formations à des démarches pédagogiques comme la classe inversée, de formations à l'EMI (éducation aux médias et à l'information) en partenariat souvent avec le CLEMI (centre pour l'éducation aux médias et à l'information, service de Réseau Canopé). Le dispositif national de formation à distance M@gistère joue un rôle majeur dans l'accompagnement et le développement des compétences numériques des professeurs. Il propose aujourd'hui 440 parcours de formation, 170 formations en inscription libre, s'appuie sur un réseau de 200 personnes et plus de 10 000 formateurs et a permis en 2020 la formation de 413 000 agents. Les États généraux du numérique pour l'Éducation se sont tenus les 4 et 5 novembre 2020. Ils ont fait suite à une consultation nationale lancée en juin par le ministre Jean-Michel Blanquer et constituent un des axes du Grenelle de l'Éducation. 40 propositions ont été formulées à l'issue de ces états généraux [4]. Ces 40 propositions s'inscrivent dans 5 axes : - mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils d'anticipation ; - enseigner et apprendre le numérique et avec le numérique ; - garantir un égal accès au numérique pour tous, lutter contre la fracture numérique ; - travailler ensemble autrement et promouvoir une culture numérique professionnelle commune ; - favoriser le développement d'un numérique responsable et souverain. Plusieurs propositions (6-7-8) visent à renforcer et diversifier la formation. Elles sont déclinées en actions, opérationnalisées progressivement par le MENJS et ses opérateurs, notamment dans le cadre du plan de relance et de la stratégie d'accélération. [1] Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 MEN - DGESCO A3-3 [2] Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/5/28/MENH1910289A/jo/texte> [3] <http://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-au-service-de-l-ecole-de-la-confiance.html> [4] <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15219

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11602

Réponse publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2574